

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 37 (1904)
Heft: 4

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FAITS DIVERS

Concours.

Le Comité des Ecoles du dimanche du Canton de Vaud ouvre un concours sur ce sujet :

Comment devons-nous présenter aux enfants les récits de l'Ancien Testament, en tenant compte, d'une part, des exigences de la foi chrétienne, d'autre part, des résultats de la science et de la critique biblique ?

Comme conclusion pratique, les concurrents devront présenter un plan d'enseignement et une liste de sujets.

Ce concours est ouvert à toutes les personnes de la Suisse romande qui s'intéressent au développement religieux de nos enfants.

Les travaux ne devront pas dépasser 100 pages d'impression (format in-12 et texte de l'*Education chrétienne*). Ils seront envoyés *par la poste* au président du Comité avant le 31 décembre 1904.

Les noms des auteurs seront indiqués, sous pli cacheté, avec une légende, répétée sur le manuscrit.

Une somme de 1000 francs est mise à la disposition du Jury, qui pourra décerner un ou plusieurs prix. — Le ou les manuscrits couronnés deviendront la propriété exclusive de la Société des Ecoles du dimanche du canton de Vaud.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au président de la Société, M. DANIEL MEYLAN, pasteur à Lausanne, Cité-Derrière, 16.
